Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260702-D2026_05_125-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 26 juin 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents : Florence ADAM, Thomas ALLAIN, Pierrick AUFFRAY, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Jocelyne BLANCHARD, Didier BOUGET, Ronan BOYET, Marie-Claire BRAULT, Ronan COUDRAIS, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Valérie DUVAL, Marie-Josèphe FERRIER, Delphine HINRY, Kristelle JUILLET, Patrick JUMEL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Nelly LUC, Odile MAUNY, Sylvie MONNIER, Michèle MOTEL, Nelly PIERSON, Thérèse PLANCHENAULT, Pierre-Yves REBOUX, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Christophe ROUL, Mickaël TANGUY, Françoise UGUET, Christophe VERON.

Pouvoirs : Matthieu CHANEL donne pouvoir à Jocelyne BLANCHARD
Arnaud CHAUVIN donne pouvoir à Kristelle JUILLET
Nathalie EDOM donne pouvoir à Michèle MOTEL
Audrey GROSHENY donne pouvoir à Pierrick AUFFRAY
Loïc HERVOIR donne pouvoir à Nathalie BERTHO
Didier LE CHENECHAL donne pouvoir à Véronique LE DUC
Christian LEPRETRE donne pouvoir à Yannick LEGOURD
Marie-Anne MONVOISIN donne pouvoir à Mickaël DAUDIN
Delphine NORMAND donne pouvoir à Mickaël TANGUY
Rémi PITRÉ donne pouvoir à Marcel DIVET
Jean-Marie RYO donne pouvoir à Régis BAUNIN
Mireille SALMON donne pouvoir à Nelly LUC
Nicolas TEXIER donne pouvoir à Delphine HINRY
Fabien VIRONDEAU donne pouvoir à Christophe VÉRON

Absents excusés : Matthieu CHANEL, Arnaud CHAUVIN, Nathalie EDOM, Julie FAUDET, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Loïc HERVOIR, Didier LE CHENECHAL, Maela LE CORRE, Christian LEPRETRE, José MERCIER, Marie-Anne MONVOISIN, Roger MORAZIN, Delphine NORMAND, Rémi PITRÉ, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Jean-Marie RYO, Mireille SALMON, Nicolas TEXIER, Fabien VIRONDEAU.

Secrétaire de séance : Delphine HINRY

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 35 Pouvoirs : 14 Absents excusés : 20	Délibération n°2026-05-125 Election des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Vu l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260702-D2026_05_125-DE

Vu la délibération n°2026-04-100 du 4 juin 2026 fixant les conditions de dépôt de listes en vue de la désignation des membres de la CAO ;

Vu la liste unique transmise à l'accueil de la maison intercommunale le 18 juin 2026 à 11h00 ;
Considérant que pour Vallons de Haute Bretagne Communauté, la CAO se compose comme suit : la personne habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, Président de la commission, et cinq membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la liste déposée est composée de cinq titulaires et cinq suppléants, chaque suppléant étant affecté au remplacement d'un titulaire sur sa ligne ;

Il est proposé d'élire au sein de la CAO les membres suivants :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
- Loïc HERVOIR	- Françoise UGUET
- Hugues RAFFEGEAU	- Mickaël DAUDIN
- Franck DANILO	- Pascal METAYER
- Alexandra SAPIN	- Régis BAUNIN
- Marie-Josèphe FERRIER	- Delphine HINRY

Avis de la commission Achats, appui aux communes et services mutualisés du 16 juin 2026 : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'élire les membres constituant la Commission d'Appel d'Offres conformément au tableau présenté ci-dessus.**

Annexe obligatoire :
A6 : Liste de candidatures déposée pour l'élection des membres de la CAO

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 10 juillet 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président, et par délégation,
Pierre-Yves REBOUX

